

Evaluation du circuit des DMI : audit de traçabilité

C. Devaux, F. Lemare, F. Lebras, A. Gaudin

Gustave Roussy, Département de Pharmacie Clinique
114, rue Édouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex - France

INTRODUCTION

Pour des raisons réglementaires et sanitaires, les dispositifs médicaux implantables (DMI) doivent être tracés de leur réception à la PUI à leur implantation (décret 2006-1497). Notre objectif a été d'évaluer nos pratiques (EPP) à l'aide d'un audit de process, afin de relever les points critiques et d'améliorer la qualité du circuit des DMI.

METHODES

Réception de 250 DMI en juillet 2012 → suivi jusqu'à fin septembre 2012

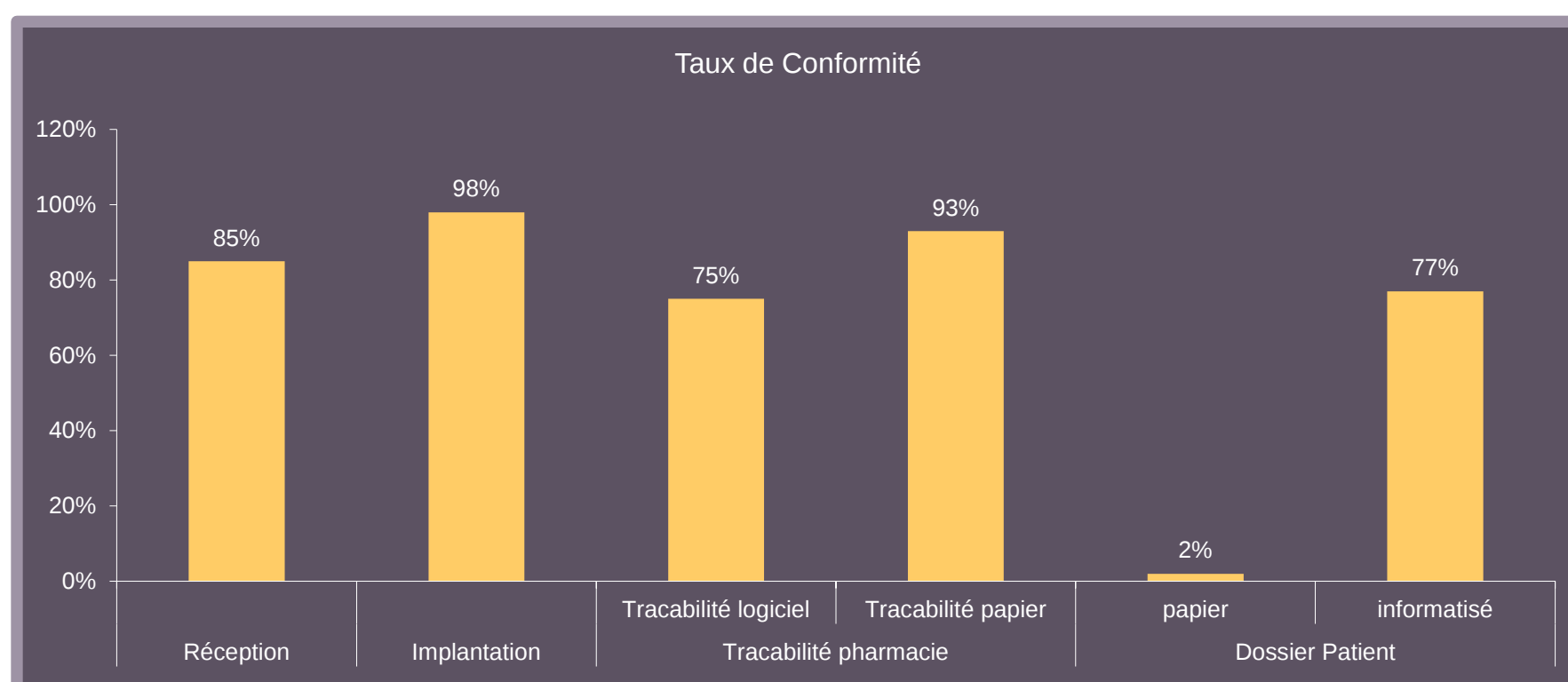
La grille audit évalue 4 points sensibles de traçabilité

Groupe de travail
Pharmacie-qualité



- 1- Réception : numéro de lot/péremption
- 2- Implantation : ordonnance traçabilité
- 3- Traçabilité pharmacie : saisie des données, balance stock
- 4- Dossier patient informatisé papier

RÉSULTATS



Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012
177 DMI implantés, soit 71 %



DISCUSSION



Cette démarche s'inscrit pleinement dans les EPP.

Points critiques relevés

- manque de rigueur
- turn over
- multiplicité supports
- recopiages



Audit retour 2013

- évalue actions correctives mises en place

Actions correctives

- implication du personnel
- Informatisation complète du circuit